



DESTINATAIRES : À tous gestionnaires de Chaudière-Appalaches

DATE : 15 avril 2020

OBJET : Service des soins spirituels / Modification des critères de référencement et de prise en charge de la clientèle

En cohérence avec les orientations ministérielles établies par le MSSS, voici les décisions et orientations relatives à la prise en charge de la clientèle par le service des soins spirituels au CISSS de Chaudière-Appalaches dans le contexte actuel de pandémie du virus COVID-19.

Dans un souci de réduire au minimum les risques de transmission du virus, les intervenants en soins spirituels ont reçu les informations essentielles et la formation relativement aux habitudes de protection universelles en présence de COVID-19. De même, les déplacements des intervenants seront restreints selon les modalités suivantes.

En CHSLD

- Les demandes seront regroupées afin d'éviter à l'intervenant de devoir se déplacer entre les sites sur une même journée;
- Les demandes d'accompagnement dans un contexte de soins palliatifs ou de fin de vie seront priorisées;

En milieu hospitalier

Les services de soins spirituels continueront d'être offerts selon l'horaire habituel. Toute demande devra être acheminée à l'intervenant via la requête de service professionnel (AH-248). Un suivi téléphonique sera privilégié lorsque possible.

...2

Une intervention sera accordée aux personnes qui souhaitent un accompagnement en soins spirituels selon les priorités suivantes :

1. Usager en situation précaire en raison de l'évolution de la maladie, approche de fin de vie ou décès imminent;
2. Souffrance émotionnelle ou spirituelle observée par le personnel soignant chez l'usager en état précaire;
3. Rituel de fin de vie adapté aux croyances spirituelles (onction des malades si prêtre disponible, ondolements en contexte de fin de vie, rite d'adieu);
4. Besoin de soutien spirituel et/ou prières à la suite d'un décès;

Non prioritaire (accompagnement idéalement fait en suivi téléphonique)

1. Anxiété des proches de la personne en fin de vie;
2. Proches confrontés à un décès tragique (mort subite, suicide, bébé mort-né, mort accidentelle);
3. Accompagnement dans le cheminement spirituel (état moral, solitude, bilan de vie, deuils, croyances, sens, etc.);
4. Soutien d'une démarche de discernement éthique (orientation ou cessation de traitements, détermination du niveau de soins, etc.).

Les activités délestées :

Les célébrations de la parole, les messes, les chapelets et les chorales sont cessées conformément à la directive ministérielle d'éviter les rassemblements.

L'horaire des intervenants des différents secteurs est disponible via l'Intranet de l'établissement. Pour toute urgence, veuillez faire codifier l'intervenant en soins spirituels de votre établissement.

« *Signature autorisée* »

Mme Marie-Pier Porlier, coordonnatrice clinico-administrative, Programmes de Cancérologie, Soins palliatifs et de fin de vie en Chaudière-Appalaches

Mme Brigitte Laflamme, directrice adjointe des services professionnels, Programmes de Cancérologie, Soins palliatifs et de fin de vie en Chaudière-Appalaches

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger